



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **16 DECEMBRE 2022**
Délibération n° **DEL-2022-0442**

Objet : Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux actions culturelles

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 45
Pouvoirs : 16
Absents : 0
Excusés : 29
Pour : 60
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 1

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

26 DEC. 2022

et affichage le

26 DEC. 2022

Secrétaire de séance :
Christophe BORG

Le vendredi 16 décembre 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 09 décembre 2022.

Présents : Claude BENOIT, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Jean Luc ROUX, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Jean-Claude TORRECILLAS, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoir : Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Karim CHAMON à Alain GUILLUY, Brigitte DULONG à Christophe BORG, Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Claudine GELLENS à Françoise VIDEAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Martine KOHLY à Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ à Coralie BOURDELAIN, Christelle MEGRET à Annick GUICHARD, Régine MILLET à François BERNIGAUD, Emmanuelle MOREAU à Christophe SUSZYLO, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Franck SOMME à Olivier ROZIAU, Laurence THERY à Henri BAILE, Damien VYNCK à Patricia BELLINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
 Vu les statuts de la Communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière de soutien aux manifestations culturelles,
 Vu la Charte d'orientation des actions culturelles intercommunales,
 Vu les demandes des bénéficiaires,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est donnée pour objectif de soutenir les initiatives culturelles locales relevant de l'intérêt communautaire.

Il est proposé, dans le cadre de la Charte d'orientation des actions culturelles intercommunales d'attribuer les subventions présentées dans les tableaux ci-dessous.

Spectacle vivant : Soutien aux pratiques amateurs

Aide de 400 € par création et diffusion de spectacle, pour 2 spectacles par an (plafond de 800 € par an).

Bénéficiaires	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
A Croches Coeur (Bernin)	Chorale concert le 26/06/2022 Espace Bergès de Villard-Bonnot chœurs d'adultes et d'enfants avec 3 solistes professionnels	2 251 €	400 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies amateurs	65/6574
Sel et sucre	Création et représentation de la pièce de Théâtre Cendrillon de Pommerat le 29/10/2022 à l'Espace culturel de Tencin	5 720 €	300 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies amateurs	65/6574
Entre en scène	Le Mariage de Nicolai Gogol du 4 au 5 /06/2022 et La Petite Catherine de Heilbronn d'Henrich von Kleist du 18 au 26/06/2022 à Villard Bonnot et au Versoud	5 750 €	800 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies amateurs	65/6574

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Théâtre sous la dent (Crolles)	Création de 3 spectacles représentés le 27/02/2022 et organisation d'un festival de plein air (du 21/06 au 11/07/2022 à Crolles)	28 850 €	800 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies amateurs	65/6574
Music@Scène (St Nazaire les Eymes)	Création d'une comédie musicale le 24/09/2022 à la Pléiade à Allevard	3 290 €	400 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies amateurs	65/6574
Les Cordes aux Voix	La 19 ème édition concours de chant à l'Espace Agora à St Ismier les 15 et 16/10/2022	8 921 €	800 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies amateurs	65/6574
TOTAL			3 500 €		

Spectacle vivant : Soutien à la création

La Communauté de communes soutient la création locale à hauteur de 2 000 € par spectacle et par compagnie tous les deux ans. A ce forfait, s'ajoutent 100 € par professionnel engagé sur le projet (plafond de 2 500 €).

Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
La Nomaderie (Chapareillan)	Création du spectacle « Fils du vent » au gymnase de l'IME à Grenoble le 5/07/2022	21 000 €	2 200 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/6574
TOTAL			2 200 €		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Spectacle vivant : Diffusion professionnelle

Le Grésivaudan soutient à hauteur de 40 % du prix du contrat de cession les spectacles des compagnies professionnelles du Grésivaudan programmés sur le territoire. Cette subvention peut être attribuée aux compagnies ou au programmateur.

Bénéficiaires	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
Artiflette (Barraux)	1 représentation de « Le Cirque à moi tout seul » le 24/09/2022 à Pontcharra	1 000 €	400 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/6574
Artiflette (Barraux)	1 représentation de la « Famille Farinelli » le 06/07/2022 à Crêts en Belledonne	1 475 €	590 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/6574
TOTAL			990 €		

Spectacle vivant : Diffusion professionnelle

Le Grésivaudan soutient à hauteur de 40 % du prix du contrat de cession les spectacles des compagnies professionnelles du Grésivaudan programmés sur le territoire. Ci-dessous l'aide à la diffusion attribuée aux communes programmatrices :

Bénéficiaires	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
Le Haut Bréda	1 représentation de « La Mer » de Miette et cie le 1 ^{er} /10/2022 dans le Haut Bréda dans le cadre du festival Ça joue dans le Grésivaudan	900 €	360 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/657341
Le Haut Bréda	1 représentation de « Fils du vent » de la cie La Nomaderie le 1 ^{er} /10/2022 dans le Haut Bréda dans le cadre du festival Ça joue dans le Grésivaudan	900 €	360 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/657341

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Cheylas	1 représentation du concert « Caicedo » de la Cie Air d' Ailleurs le 15/10/2022 au Cheylas dans le cadre du festival Ça joue dans le Grésivaudan	750 €	300 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/657341
Le Cheylas	1 représentation des Trésors d' Artémis de En Cie de Cécile le 15/10/2022 au Cheylas dans le cadre du festival Ça joue dans le Grésivaudan	820 €	328 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/657341
TOTAL		1 348 €			

Manifestations culturelles : Le Grésivaudan soutient les manifestations culturelles de dimension intercommunale, toutes thématiques confondues (spectacle vivant, patrimoine, arts visuels, lecture publique).

Manifestations culturelles : Communes

Bénéficiaires	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre /Compte
Le Haut Bréda	Les Nuits du Haut Bréda	19 560 €	2 000 €	CSUB#/ Soutien aux initiatives locales culturelles	65/657341
Montbonnot	Les nuits médiévales 23/07/2022	22 207 €	3 000 €	CSUB#/ Soutien aux initiatives locales culturelles	65/657341
Le Touvet	Macadam Peinture	6 900 €	1 000 €	CSUB#/ Soutien aux initiatives locales culturelles	65/657341

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Touvet	Place Libre du 26/08/2022 au 28/08/2022	36 050 €	4 000 €	CSUB#/ Soutien aux initiatives locales culturelles	65/657341
TOTAL			10 000 €		

Patrimoine : Projets en lien avec la valorisation d'un site patrimonial

Bénéficiaires	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
Theys - Châtel	Soutien à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	25 000 €	5 000 €	CSUB#/ Valorisation site patrimonial	65/657341
Bernin - La Veyrie	Exposition Veyrie en feuilles – art sur papier, du 7/05 au 31/05/2022	14 500 €	1 000 €	CSUB#/ Valorisation site patrimonial	65/657341
Bernin - La Veyrie	Exposition Entr'art – matière composée, du 18/09 au 28/11/2021 (rattrapage : dossier déposé tardivement en 2021)	15 000 €	1 000 €	CSUB#/ Valorisation site patrimonial	65/657341
TOTAL			7 000 €		

Projets EAC

Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
AIVL Laval	Développement de parcours danse et arts plastiques en lien avec les ateliers multi-arts de l'association. Une dizaine de jeunes de 7 à 11 ans suivent un parcours EAC en lien avec le projet EAC Sylvie Guillermin et l'Espace Aragon.	1 980 €	900 €	CSUB#/ Expérimentation EAC	65/6574
TOTAL			900 €		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Manifestations culturelles : Office du Tourisme

Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
Office du Tourisme Chamrousse	Festival Chamrousse en Piste du 05 au 07/08/2022 à Chamrousse	45 000 €	5 000 €	CSUB# / Soutien aux initiatives locales culturelles	65/65737
Office du Tourisme d'Uriage	Les Rencontres Philosophiques 12 ^{ème} édition	20 000 €	2 700 €	CSUB# / Soutien aux initiatives locales culturelles	65/65737
Office du Tourisme d'Uriage	Uriage en Danse le 02/07/2022 à Uriage les Bains	10 000 €	1 500 €	CSUB# / Soutien aux initiatives locales culturelles	65/65737
Total				9 200 €	

A la demande de bénéficiaire, la subvention votée dans le cadre du dispositif de soutien à la diffusion au Conseil communautaire du 17/10/2022 au bénéfice de Miette et Compagnie est retirée. Elle est remplacée par la subvention votée ce jour attribuée à la commune du Haut Bréda qui porte finalement cette demande (1 représentation de « La Mer » de Miette et Compagnie le 1^{er}/10/2022 dans le Haut Bréda dans le cadre du festival Ça joue dans le Grésivaudan).

Ainsi, Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions présentées ci-avant et de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés cette délibération (par 60 voix pour et 1 n'ayant pas pris part au vote : Martin GERBAUX).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **16 DEC. 2022**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

